

FORMATER OU ÉMANCIPER ?

La liberté pédagogique contre les attaques réactionnaires sur l'école.

6 et 7 juin 2024

Date limite d'inscription : lundi 6 mai

Introduction sur les attaques réactionnaires

SNU, classe défense, journées de retrait de l'école, collectif de parents réactionnaires, offensive raciste à propos de l'abaya, choc des savoirs et attaque contre les pédagogies coopératives et discussion en plénière

Moments d'échanges d'outils pédagogiques

Ce stage est organisé de manière coopérative. Chacun.e peut partager les fruits de sa pratique et de son expérience. N'hésitez pas à amener tous les outils qui vous semblent intéressants à partager.

Ateliers sur différents thèmes

Selon la demande : démarrer en pédagogies coopératives de la maternelle au lycée, le conseil coopératif, la discussion à visée philosophique, les débats littéraires, le groupe d'analyse de pratiques professionnelles, le tutorat, le marché de connaissances, la gestion de classe...

Lieu de stage :

Bourse du travail de Béziers
57 boulevard Frédéric Mistral,
34500 Béziers



Comment s'inscrire ?

Se former est un droit

Chaque fonctionnaire ou agent-e non titulaire, syndiqué-e ou non, peut bénéficier de **12 jours de formation syndicale par an sans aucun retrait de salaire**. La demande doit être envoyée **au plus tard un mois avant le stage**. En cas d'absence de réponse de la hiérarchie le quinzième jour qui précède le stage, le congé est réputé accordé. En cas de refus, contactez votre syndicat. L'administration peut demander une attestation à l'issue du stage mais elle ne peut exiger ni convocation, ni informations sur l'objet du stage.



En cas de problème, écrire à syndicat@sudeducation34.org

Personnels du 1er degré

1. Adresser une demande de congé syndical en ligne sur le portail ARENA (si1d.ac-montpellier.fr). Vous trouverez un guide de la procédure sur le lien ci-dessous :

https://frama.link/mode_d_emploi_1d

A noter : Lorsque vous saisissez votre demande l'administration affiche le message suivant : « *Vous avez 48h pour transmettre vos justificatifs* ». Cela signifie que vous devez transmettre votre attestation de présence dans les 48h après le stage.

2. S'inscrire auprès des organisateurs via le formulaire en ligne

<https://forms.gle/bqt2fFqsc6ZoY8Sr9>

Personnels du 2nd degré

1. Adresser une demande de congé syndical au chef d'établissement grâce à l'annexe 1

https://frama.link/demande_conge_formation

2. S'inscrire auprès des organisateurs via le formulaire en ligne

<https://forms.gle/bqt2fFqsc6ZoY8Sr9>